



Berne, le 1^{er} juillet 2009

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

Modification du code pénal et du code pénal militaire concernant les symboles racistes: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP, le 1^{er} juillet 2009, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur une modification du code pénal (CP ; RS 311.0) et du code pénal militaire (CPM ; RS 321.0) concernant les symboles racistes.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet en question et un rapport explicatif.

L'objectif du projet est d'inscrire dans le CP et le CPM une disposition sanctionnant l'utilisation et la diffusion publiques, la fabrication, la prise en dépôt, l'importation et l'exportation de symboles racistes. Aujourd'hui, ceux qui utilisent ou diffusent de tels symboles ne sont punissables que lorsque ces symboles représentent une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion et qu'ils font l'objet de propagande publique (art. 261^{bis} CP). Comme vous pourrez le lire dans le rapport explicatif, la genèse de ce projet a été longue et complexe. Notamment, une consultation a été menée en 2003 sur un texte similaire.

La consultation court jusqu'au **31 octobre 2009**.

Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous prions de bien vouloir transmettre votre avis à l'Office de la justice, Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, 3003 Berne. Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à M. André Riedo (tél. +41 (0)31 322 4103, andre.riedo@bj.admin.ch).



Avec tous nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)